

## SDEG 16

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2023289CS0409

Comité Syndical du 16 octobre 2023

Date de convocation : 4 octobre 2023  
Date d'affichage : 17 octobre 2023

#### **OBJET : Budget annexe Energies Renouvelables 2024 : orientations budgétaires.**

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois d'octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Claudy SEGUINAR, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°19 de Verteuil sur Charente, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués : .....	74
Quorum : .....	38
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	52
Nombre de procurations au moment du vote : .....	6

**Le Président précise** que le débat d'orientations budgétaires se tient en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

**Le Président demande** à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

- Que la loi du 17 août 2015 a fixé l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à plus de 30 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030.

- Que la loi APER (loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables), a pour objectif d'accélérer la production d'EnR.
- Qu'en effet, en 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23% de part de renouvelables. L'objectif visé d'ici 2050 par le chef de l'État dans son discours de Belfort du 10 février 2022 sur la politique énergétique est de multiplier par dix la production d'énergie solaire pour dépasser les 100 gigawatts, de déployer 50 parcs éoliens en mer pour atteindre 40 GW et de doubler la production d'éoliennes terrestres pour arriver à 40 GW.
- Qu'en 2016, Calitom, SERGIES et le SDEG 16, **trois entités émanant des collectivités territoriales**, ont créé ensemble la société SOL'R PARC dans le but de développer des projets solaires sur le département.
- Que ce partenariat marque la volonté commune de participer activement à la transition énergétique sur le territoire.
- Que SOL'R PARC Charente est une SAS détenue à 60 % par SERGIES, 20 % par Calitom et 20 % le SDEG 16.
- Que cette société a vocation à porter des projets sur le territoire charentais en partenariat avec des collectivités ou des entreprises.
- Qu'elle assure des opérations cohérentes et pas uniquement financières.
- Qu'en 2016, le Comité Syndical a décidé de s'engager dans les énergies renouvelables et de porter, via la Sas Sol'R Parc, de grands projets de centrales photovoltaïques.
- **Qu'à ce jour, la part financée par le SDEG 16 s'élève à 531 341 euros.**

**Rapport de production**  
**Parcs photovoltaïques de Ruffec, Rouzède, Sainte Sévère, Villognon Sud**

2023	Valeurs mensuelles [MWh]			Valeurs cumulées [MWh]		
	Production	Budget	Gisement	Production	Budget	Gisement
Janv	401,8	601,9	522,2	401,8	601,9	522,2
Févr	1 053,7	867,9	971,0	1 455,6	1 469,8	1 493,2
Mars	1 240,0	1 545,4	1 316,3	2 695,6	3 015,1	2 809,5
Avr	1 660,4	1 951,4	1 906,3	4 356,1	4 966,5	4 715,8
Mai	1 654,9	2 160,5	2 338,0	6 011,0	7 127,0	7 053,8
Juin	1 837,7	2 431,6	2 493,1	7 848,7	9 558,7	9 546,9
Juil	1 953,2	2 468,6	2 350,7	9 801,9	12 027,2	11 897,6
Août		2 181,4			14 208,6	
Sept		1 766,0			15 974,6	
Oct		1 215,0			17 189,6	
Nov		703,1			17 892,7	
Déc		548,4			18 441,1	

*Production : énergie relevée au compteur sur la période*  
*Budget : énergie estimée en prévision budgétaire annuelle*  
*Gisement (PV) : productible installateur x coefficient d'ensoleillement*

**Pour le mois de juillet 2023 :**

**L'écart de production** par rapport au budget est négatif : **- 21%**. Le cumul annuel est négatif : - 19%.

La performance du parc est de 83%, c'est à dire que la production est inférieure de - 17% par rapport au gisement météo.

La performance technique des centrales est de 91% en déduisant les pertes liées aux contraintes du gestionnaire de réseau et des arrêts agrégateur.

**La performance cumulée annuelle est de 82%.**

**L'ensoleillement mensuel est de 98%**, c'est à dire que la puissance radiative est inférieure de - 2% par rapport aux normales historiques de Météo France, (historique sur 10 années).

L'ensoleillement cumulé annuel est de 101%.

**Avec un taux d'ensoleillement en dessous des normales de saison au mois de Juillet, la production des centrales SOL'R PARC CHARENTE n'atteint pas le budget attendu. Elle représente 10,6% du budget annuel.**

## Principaux évènements :

Sainte Sévère (site d'enfouissement):

Incidents sur 5 onduleurs : pertes de production estimées (juillet) : 95 MWh / 6,6 k€.

Rouzède

Plusieurs incidents sur 2 onduleurs : pertes de production estimées (juillet) : 32 MWh / 2,1 k€

Coupure à la demande du gestionnaire de réseau le 04/07 de 9h à 17h : pertes de production estimées (Juillet) : 14 MWh / 1 k€.

Plusieurs arrêts agrégateur sur Sainte Sévère (site d'enfouissement), Villognon Sud, Rouzède

Les pertes liées à l'agrégation sont de 167,2 MWh / 11k€, soit 8,5% de la production mensuelle.

*Note : arrêt agrégateur : le mécanisme impose aux producteurs l'arrêt de la production lorsque les prix horaires sont négatifs, c'est-à-dire lorsque la production d'électricité > à la consommation d'un point de vue national.*

## Rapport de production par centrale – Juillet 2023

### ▪ Ruffec

- 17 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques
- Énergie annuelle produite : 3 640 MWh
- Equivalence consommation électrique : 1 800 habitants/an
- Investissement : 4 M €
- Mise en service en 2017

⇒ Taux d'ensoleillement : 95%

⇒ Ecart de production : -12%

⇒ Performance : **95%**

⇒ **Production 435,6 MWh** - Budget 496,1 MWh - Gisement 459,3 MWh



### ▪ Rouzède

- 20 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques
- Énergie annuelle produite : 5 GWh
- Equivalence consommation électrique : 2 500 habitants/an
- Investissement : 3,7 M €
- Mise en service : septembre 2020

⇒ Taux d'ensoleillement : 96%

⇒ Ecart de production : -29%

⇒ Performance : **79%**

⇒ **Production 469,4 MWh** - Budget 660,5 MWh - Gisement 596,3 MWh



▪ **Sainte Sévère (toiture d'un hangar)**

- 1 260 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques
- Énergie annuelle produite : 210 MWh
- Equivalence consommation électrique : 117 habitants/an
- Investissement : 265 000 €
- Mise en service : février 2020



**Toiture**

- ⇒ Taux d'ensoleillement : 99%
- ⇒ Ecart de production : + 3%
- ⇒ Performance : **106%**
- ⇒ **Production 39,2 MWh** - Budget 38,1 MWh - Gisement 37,1 MWh

**Toiture - Pan Nord**

- ⇒ Taux d'ensoleillement : 100%
- ⇒ Ecart de production : +6%
- ⇒ Performance : **108%**
- ⇒ **Production 32,4 MWh** - Budget 30,4 MWh - Gisement 29,9 MWh

▪ **Sainte Sévère (site d'enfouissement)**

- 26 460 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques
- Énergie annuelle produite : 6 GWh
- Equivalence consommation électrique : 3 400 habitants/an
- Investissement : 4,8 M €
- Mise en service : février 2021



- ⇒ Taux d'ensoleillement : 99%
- ⇒ Ecart de production : -25%
- ⇒ Performance : **76%**
- ⇒ **Production 580,8 MWh** - Budget 778,6 MWh - Gisement 766,4 MWh

▪ **Villognon Sud**

- 14 261 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques
- Énergie annuelle produite : 3,5 GWh
- Equivalence consommation électrique : 1 940 habitants/an
- Investissement : 2,5 M €
- Mise en service : août 2022



- ⇒ Taux d'ensoleillement : 100%
- ⇒ Ecart de production : -15%
- ⇒ Performance : **86%**
- ⇒ **Production 396,0 MWh** - Budget 464,9 MWh - Gisement 461,7 MWh

La seconde partie, appelée **Villognon Nord** produira l'équivalent de la consommation d'environ 7 600 foyers par an ; les travaux ont commencé en septembre pour une mise en service prévues au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.



## Performance des installations

Performance par installation (production/gisement)	Mois de juillet	Année
SAINTE SEVERE	76 %	78 %
ROUZEDE	79 %	88 %
SAINTE SEVERE - toiture	106 %	102 %
SAINTE SEVERE - toiture pan Nord	108 %	96 %
RUFFEC	95 %	68 %
VILLOGNON SUD	86 %	93 %

\*\*\*\*\*

Considérant les éléments précédemment présentés, le budget primitif annexe EnR sera donc adapté en cours d'année en conséquence.

Aucune question n'est posée.

**Au vu du rapport des orientations budgétaires intégralement produites dans la note de synthèse jointe aux convocations et ainsi présentées, après en avoir débattu, le Comité Syndical :**

- **Prend acte** des orientations budgétaires 2024 concernant le budget annexe Energies Renouvelables telles que présentées.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.*